



Règlement intérieur de l'école

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE
« Pour bien vivre ensemble à l'Ecole Sainte Thérèse. »

Pour tous les élèves :

Horaires : Entrées : J'arrive à l'heure.



Accueil des élèves entre 8h15 et 8h30 et entre 13h15 et 13h30.
Les cours commencent à 8h30 le matin, et 13h30 l'après-midi.
Par mesure de sécurité, les portes sont fermées à 8h30 et 13h30.
Je respecte les horaires car mon retard perturbe toute la collectivité.

Sorties : Je sors de l'école entre 11h35 et 11h45, et entre 16h30 et 16h45.

Absences :

Mon absence est signalée sans délai, et justifiée par écrit, auprès de l'enseignant, à mon retour à l'école.



Restaurant scolaire :



Je ne suis pas repris entre 11h45 et 13h15. Si je suis encore présent à 11h45, je vais en cantine.

Etude – Garderie :

Quand je vais à l'étude ou la garderie, mon goûter est offert par l'école.

Si je suis encore présent à 16h45, je vais à l'étude jusqu'à 17h30, ou en garderie (fermeture à 18h30).



Sont interdits à l'école :



- Tous les produits nocifs.
- Les objets dangereux.
- **Les médicaments** : Mon traitement médical est pris à la maison, car, à l'école, je ne peux pas prendre de médicament même avec une ordonnance du médecin et une autorisation des parents.
- Je ne prends pas de bonbons, chewing-gum et sucettes à l'école.

Sont également interdits (pour des raisons de perte, de dégradation, de vol) :

- Je n'amène pas d'argent à l'école sauf en cas d'un règlement demandé pour une raison scolaire et sous enveloppe à mon nom (uniquement par chèque).
- Je n'apporte pas de jouets (jouets, jeux électroniques).
- Je ne mets pas de **bijoux** à l'école par mesure de sécurité et pour me permettre d'être davantage disponible aux apprentissages.
- Si je possède un **téléphone portable**, il reste à la maison.

L'école se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration.



En cas de non-respect, aucune réclamation ne sera prise en compte.

En cas d'accident dû à un non-respect de ces directives, la responsabilité des parents est engagée.

Vous comprendrez que ces interdictions ont été prises pour le bien et la sécurité de vos enfants.

Tout objet interdit sera confisqué.

Cahier de correspondance.

Mon cahier est vérifié tous les jours et signé si besoin par mes parents.



Relations/ Respect.



Ma tenue vestimentaire et ma coupe de cheveux doivent être adaptées aux besoins et aux exigences de l'école. Mes cheveux longs doivent être attachés. Le respect et la santé de tous nécessitent une bonne hygiène corporelle.

Le chef d'établissement se réserve le droit d'appeler mes parents pour qu'une tenue correcte me soit apportée et que je sois autorisé à retourner en classe.

Mon attitude et mon vocabulaire doivent être respectueux envers tous en toutes circonstances.

Je n'apporte pas de goûter à l'école sauf lors des retours d'activités sportives. Des précisions me sont données à ce sujet, par mon enseignante.

Manguement au règlement.

Tout manque de respect aux personnes, tout manquement au règlement et toute dégradation entraînent une sanction. Dans un premier temps, après un rappel à l'ordre oral, des excuses s'imposeront. En cas de renouvellement des faits, une sanction allant du travail supplémentaire à l'exclusion définitive de l'établissement pourra être prise.

Pour les élèves des classes maternelles :

Ma tenue vestimentaire doit me permettre de pouvoir m'habiller et me déshabiller seul (pas de body, salopettes ou bretelles...).



Les couches sont interdites.

Les tétines sont interdites, sauf pour la sieste, en petite section.

Le présent règlement s'applique à tous, parents et élèves. Il est le garant d'une atmosphère de confiance et de respect entre les personnes. En inscrivant vos enfants à l'école Sainte Thérèse, vous vous engagez à le respecter.

La signature de ce règlement intérieur de l'école Sainte Thérèse implique son acceptation.

Fait à Lille, le/...../.....

Signature des parents :

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)